

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2023

15x23

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR ACCUEIL D'UNE « MAISON DU BEL ÂGE »

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de subvention est de 70% du montant hors taxes des travaux plafonnés à 85.000 € HT par projet.

Pour lutter contre l'isolement et accompagner les seniors dans leurs démarches administratives, le Département ouvre des Maisons du Bel Âge sur tout le territoire. Il s'agit, entre autre, de prolonger l'autonomie des seniors, lutter contre l'isolement, prévenir la dépendance et améliorer leur qualité de vie au quotidien.

Dans ce cadre, la Ville souhaite contribuer au maillage de ces lieux d'accueil et de vie en proposant de réaménager la mairie annexe de la Gavotte pour développer une nouvelle offre de service de proximité à nos seniors.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subvention escomptée
Travaux d'aménagement pour accueil d'une Maison du Bel Âge – Mairie annexe de la Gavotte	22.000 €	15.400 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif des travaux de proximité, au taux maximum de 70%,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figureront au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL